

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

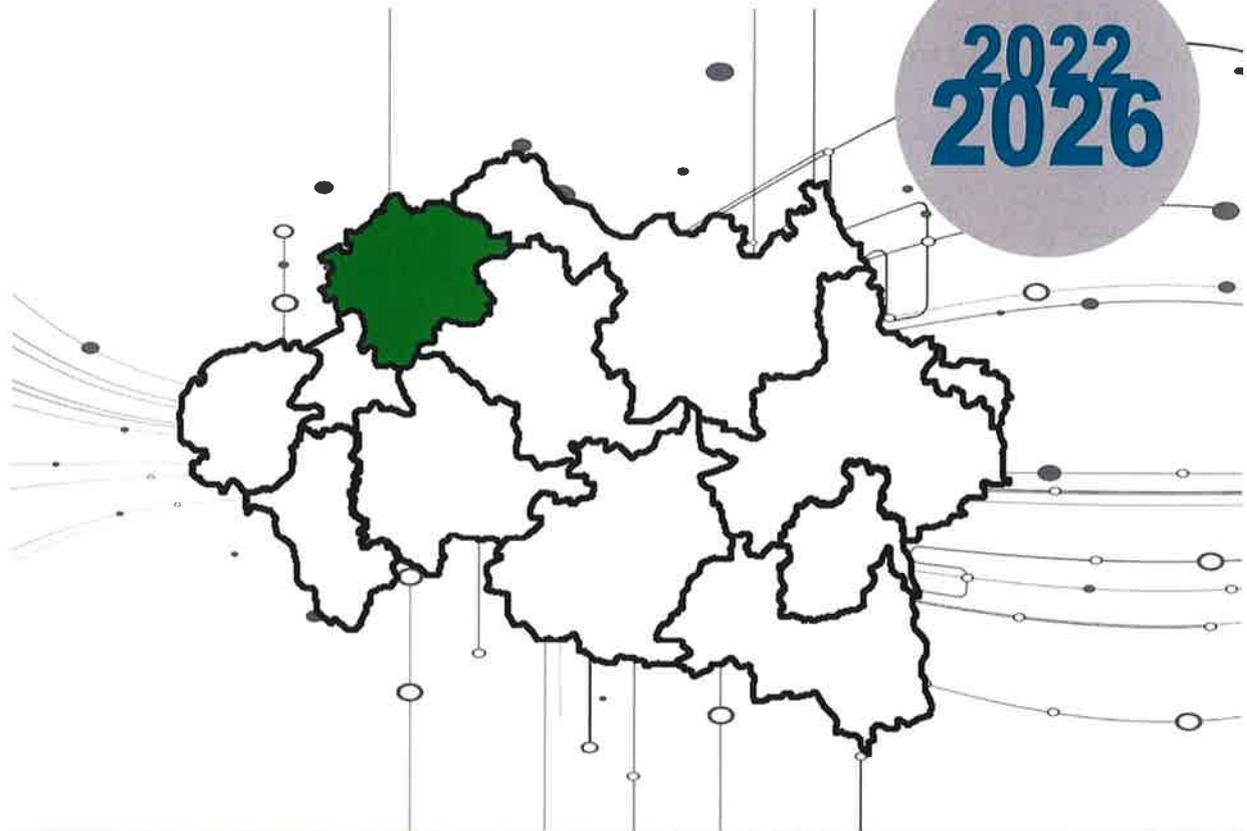
Publié le

ID : 003-240300558-20230307-D202337-DE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2022
2026



Communauté de Communes
du Pays de Tronçais



Caisse d'allocations
familiales de l'Allier



PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de L'État et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Allier, la Communauté de Communes Pays de Tronçais souhaite conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

SOMMAIRE

Table des matières

Préambule

.....	2
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale	6
Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf	6
Article 3 : Les champs d'intervention des collectivités territoriales	7
Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins	7
Article 5 : Engagements des partenaires	8
Article 6 - Modalités de collaboration	9
Article 7 : Echanges de données	10
Article 8 : Communication	10
Article 9 : Evaluation	10
Article 10 : Durée de la convention	11
Article 11 : Exécution formelle de la convention	11
Article 12 : La fin de la convention	11
Article 13 : Les recours	12
Article 14 : Confidentialité	12

Annexe 1 : Diagnostic partagé

Annexe 2 : Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales

Annexe 3 : Plan d'actions 2022-2026

Annexe 4 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Annexe 5 : Evaluation

Annexe 6 : Décision du Conseil Communautaire

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse d'Allocations familiales de l'Allier, représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Anne ROUSSAT et par sa Directrice, Madame Dominique ROYON, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La Communauté de Communes Pays de Tronçais, représentée par Monsieur Daniel RONDET, Président, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire en date du 27 janvier 2022.

Ci-après dénommée « la collectivité territoriale »

Il est convenu et arrêté ci-après

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu le plan de déploiement des CTG présenté en Conseil d'administration de la Caf de l'Allier en date du 20 mars 2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire Pays de Tronçais en date du 27 janvier 2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Ctg ont pour objectifs :

- D'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- De faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- De créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- D'accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.
- De favoriser l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

A ce titre, elle soutient, sur la Communauté de Communes Pays de Tronçais, 1 318 allocataires pour 2 584 personnes couvertes. Le taux de couverture de la population par la Caf sur ce territoire est de 35% (contre 43% pour le département).

L'action sociale vient financer l'offre de services et d'équipements portée par les partenaires locaux dans les domaines de l'accueil du jeune enfant, de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité. Au-delà du soutien financier, la Caf accompagne techniquement les partenaires et les opérateurs locaux dans le développement des projets et services aux familles.

Sur le territoire de Pays de Tronçais, la Caf a financé en 2021, 180 748 euros au titre de l'action sociale (prestations de service et subventions aux partenaires incluant les contrats enfance jeunesse), et 7,6 millions d'euros de prestations familiales.

Article 3 : Les champs d'intervention des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés dans le respect des compétences de chacune.

“Considérant qu’une seule CTG sera établie sur le territoire de Pays de Tronçais, celle-ci reprendra l’ensemble des actions sur lesquelles les communes signataires souhaitent s’engager que ce soit en matière de petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits aux services et inclusion numérique...” délibération du conseil communautaire du 27 janvier 2022.

Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Petite Enfance :

- Développement de places d'accueil
- Rénovation des équipements d'accueil
- Adaptation aux besoins des parents et des enfants
- Amélioration de la qualité de l'accueil

- Enfance jeunesse :

- Optimisation de l'accueil de loisirs
- Développement du soutien à la parentalité

- Animation de la vie sociale

- Développement et pérennisation des centres sociaux et espaces de vie sociale

- Accès aux droits et Inclusion numérique

- Coordination des acteurs autour de la Maison France Service

Le diagnostic partagé permettra d'organiser les conditions du débat entre les partenaires sollicités afin de

dégager les principaux enjeux, lesquels seront ensuite déclinés dans un plan d'actions.

Les Annexes 2 et 3 précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes feront apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Article 5 : Engagements des partenaires

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Caf de l'Allier et les collectivités territoriales s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se seront assignés dans le plan d'actions.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf de l'Allier s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leurs contributions pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 - Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et des collectivités.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

1

Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Communauté de Communes Pays de Tronçais et par la Caf. Il se réunira au moins une fois par an.

Le secrétariat permanent est assuré conjointement par la Caf et la Communauté de Communes

Un comité technique sera composé d'agents de la Caf, des Collectivités territoriales et des partenaires locaux, en charge de la mise en œuvre de la convention et de la préparation des réunions du comité de pilotage. Il se réunira autant que de besoin pour suivre le déploiement des actions décidées.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Article 7 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter

le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Article 8 - Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 9 - Evaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 - Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : La fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.



Fait à Theneuille le jeudi 9 mars 2023,

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

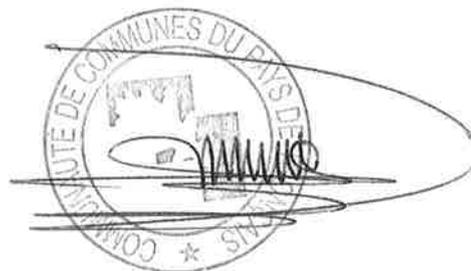
La Caf de l'Allier,

La Communauté de Communes Pays de
Tronçais

La Présidente

La Directrice

Le Président



Anne ROUSSAT

Frédérique ROYON

Daniel RONDET

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 003-240300558-20230307-D202337-DE



ANNEXE 1 | DIAGNOSTIC PARTAGE

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

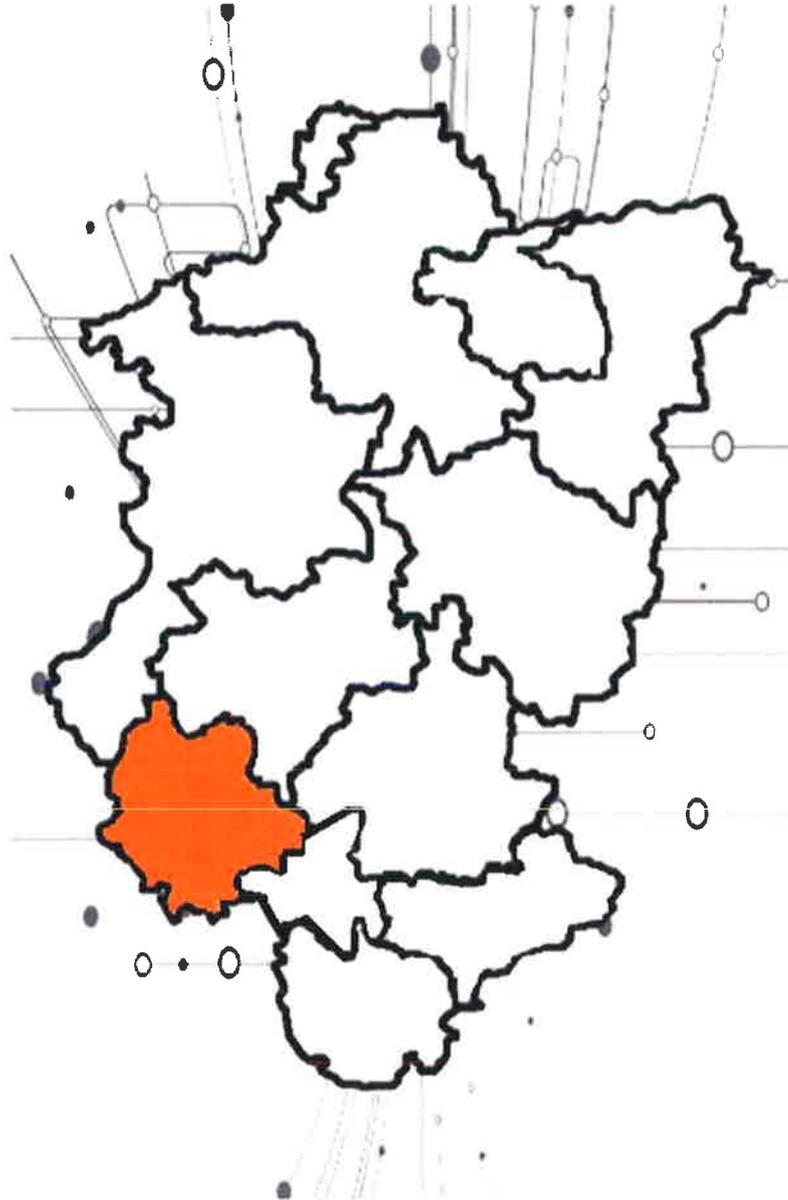
Publié le

ID : 003-240300558-20230307-D202337-DE



Caf
de l'Allier

DIAGNOSTIC PARTAGE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE PAYS DE TRONÇAIS

- 1. La démarche de Convention Territoriale Globale**
- 2. Les thématiques et les enjeux de la CTG (délibération du 27 janvier 2022)**
- 3. Les échéances**
- 4. Le diagnostic et les enjeux du territoire**
 - 1. La démographie**
 - 2. La petite enfance**
 - 3. L'enfance et la jeunesse**
 - 4. L'accompagnement à la parentalité**
 - 5. L'animation de la vie sociale**
 - 6. L'accès aux droits et l'inclusion numérique**

1. La Convention Territoriale Globale --> Formaliser un projet de territoire au service des familles, en s'adaptant à toutes les réalités territoriales

2. Les étapes :

1. un diagnostic des besoins de la population : il englobe l'intégralité du territoire, et porte sur des thématiques validées en CC.

--> A partir des données disponibles et d'un questionnaire aux familles

2. un plan d'actions modulable et évolutif pour développer les services aux familles sur le territoire.

3. un cadre de collaboration rationalisé entre la Caf et la(es) collectivité(s), avec des instances de travail en commun, les compétences et les engagements de chaque signataire sont respectés et identifiés dans le cadre du plan d'actions à travers des annexes spécifiques.

4. des financements pour les équipements et services et un accompagnement financier au titre du pilotage de ce projet de territoire

2- LES THÉMATIQUES ET LES ENJEUX DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Délibération du 27 janvier 2022 :

- Développement des places d'accueil
 - Rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant
 - Adaptation aux besoins des parents et des enfants
 - Amélioration de la qualité de l'accueil
-
- Optimisation de l'accueil de Loisirs
 - Développement du soutien à la parentalité
-
- Développement et pérennisation des centres sociaux et des espaces de vie sociale
-
- Coordination des acteurs en lien avec Maison France Service

Petite
Enfance

Enfance
jeunesse

Animation
de la Vie
Sociale

Accès aux
droits

3- LES ECHEANCES

Présentation de la démarche en bureau/ conseil communautaire pour une signature CTG à l'échelle de l'EPCI

Réunion de présentation
Le 27
Janvier 2022

Travail sur un diagnostic partagé

septembre 2022

Ateliers thématiques

1ER SEMESTRE 2022

Présentation du diagnostic et des enjeux du territoire

Questionnaire aux familles

Validation en Conseil Communautaire de l'engagement dans la démarche CTG avec une signature en 2022

Validation du COPIL, du COTECH

2023
2024
2025

Signature d'une CTG fin 2022

• Enjeux du territoire
• Plan d'actions à une échelle supra-communale/ bassin de vie / EPCI en fonction des thématiques

Groupes de travail thématiques en lien avec le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 003-240300558-20230307-D202337-DE

S²LO

4- LE DIAGNOSTIC





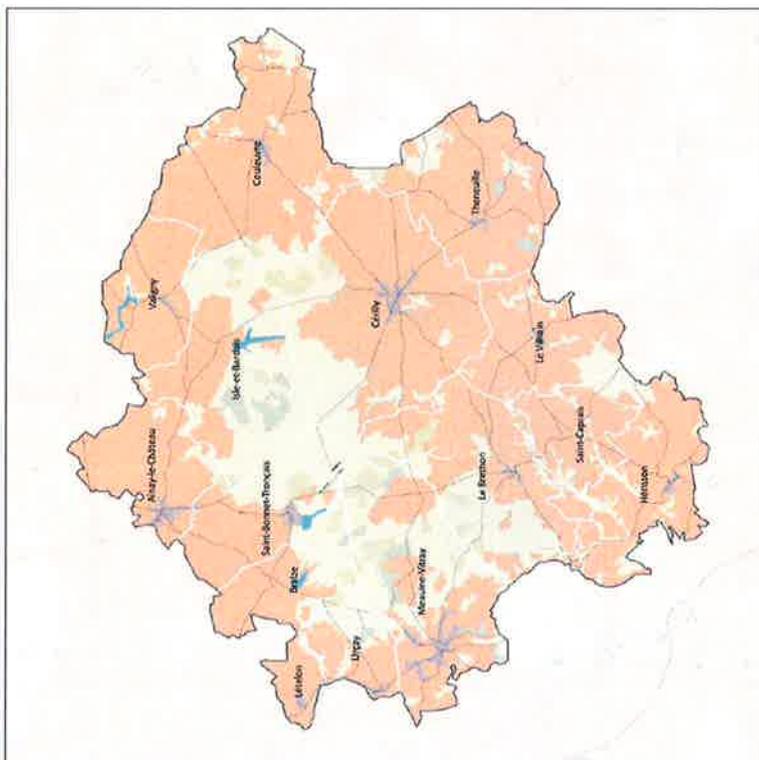
1- LA DEMOGRAPHIE



POPULATION

LA DÉMOGRAPHIE

POPULATION



AINAY LE CHATEAU	983
BRAIZE	259
LE BRETHON	323
CERILLY	1 307
COULEUVRE	589
HERISSON	622
ISLE ET BARDAIS	278
LETELON	99
MEAULNE VITRAY	904
ST BONNET TRONCAIS	727
ST CAPRAIS	91
THENEUILLE	364
URCAY	274
VALIGNY	377
LE VILHAIN	275

	ALLIER	CC DU PAYS DE TRONCAIS
Nb habitants*	337 988	7 572
Nb allocataires	66 652	1 318
Nb allocataires avec enfants	29 018	455
Population couverte	145 876	2 584
% population couverte	43%	35%
Taux d'activité	58%	48%
Poids financier Caf	390 861 507 €	7 993 662 €
Dont Part des Prestations	96,3%	97,9%
Dont Part de l'Action sociale	3,7%	2,1%
* Source : INSEE 2018		

15 communes

7 452 habitants en 2017 avec une tendance à la baisse depuis les années 70 s.

1 commune > 1000 hab
2 communes > 900 hab

La Caf couvre 35% de la population avec un poids financier de presque 8 millions d'euros.

Le taux d'activité de la CC est de 48% contre 58% pour l'Allier

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

S²LOW

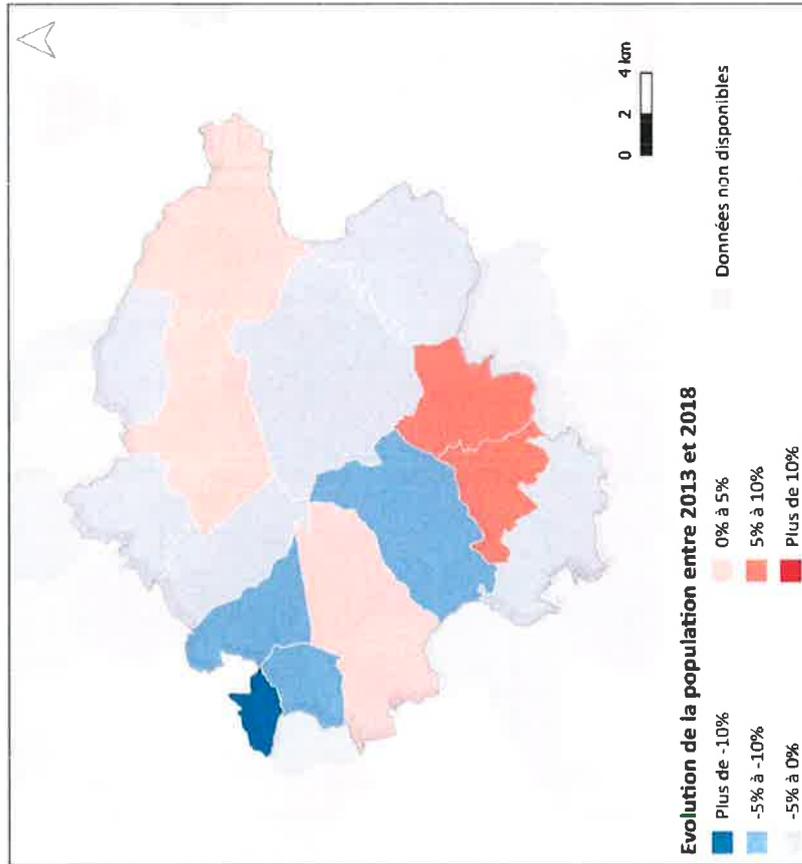
ID : 003-240300558-20230307-D202337-DE



POPULATION

DÉMOGRAPHIE : NOMBRE D'HABITANTS ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Evolution de la population de 1968 à 2016



Source : INSEE 2013-2018

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 003-240300558-20230307-D202337-DE



Baisse de 4,9% de la population entre 2008 et 2018.
Baisse de 3% sur la période 2010-2018.

Quelques communes gagnent des habitants (St Caprais, Le Vilhain, Couleuvre, Isle et Bardais et Meaulne-Vitray)



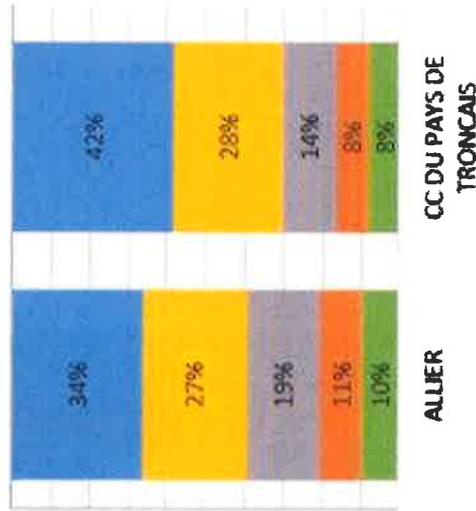
POPULATION

LA DÉMOGRAPHIE : LA REPARTITION DE LA POPULATION

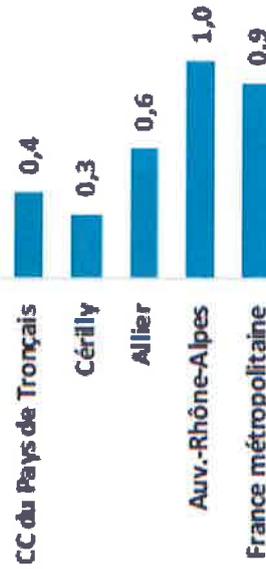
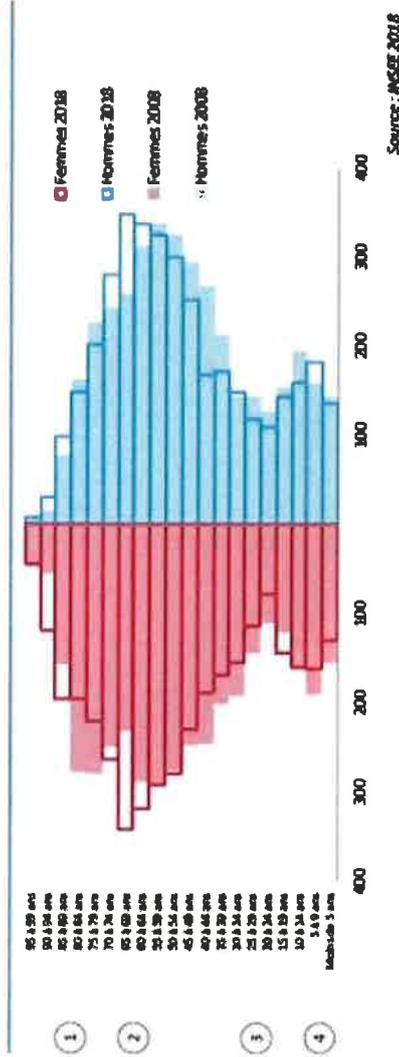
Répartition de la population par âge

0-9 10-19 20-39 40-59 60 et plus

Source : Caf 2020



Pyramide des âges de la population



Source : INSEE 2018

En 2018, on comptait pour la CC du Pays de Tronçais 0,4 personne(s) de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans.

La CC Pays de Tronçais compte 16 % de 0-19 ans
42% de +60 ans

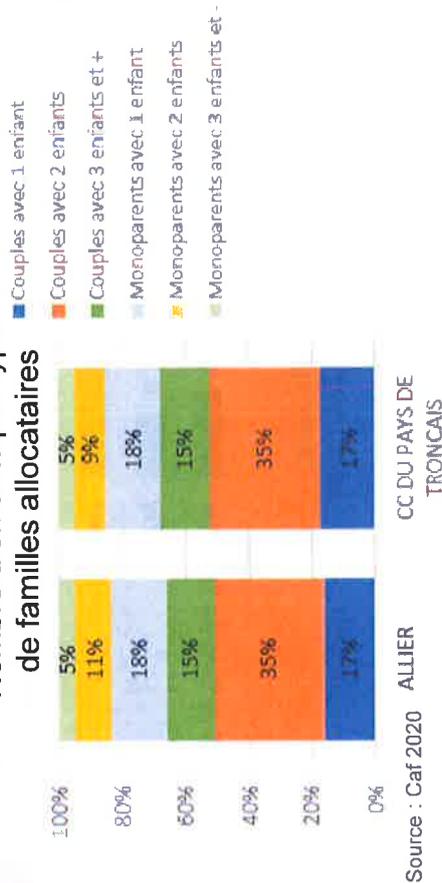
La CC Pays de Tronçais compte plus d'habitants de 60 ans et + que le département et moins de 0-39 ans. 30% contre 40% pour l'Allier.



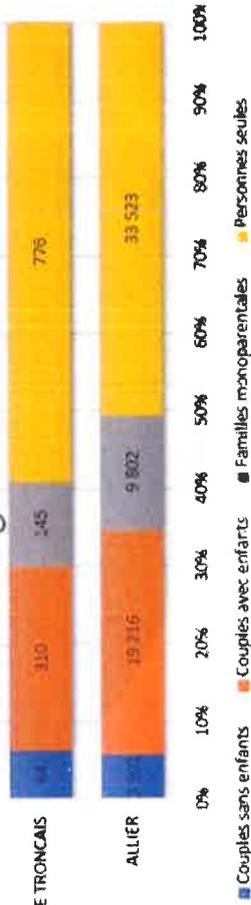
POPULATION

2- LA DÉMOGRAPHIE : LES PROFILS DES HABITANTS

Nombre d'enfants par type de familles allocataires



Composition des familles allocataires Caf



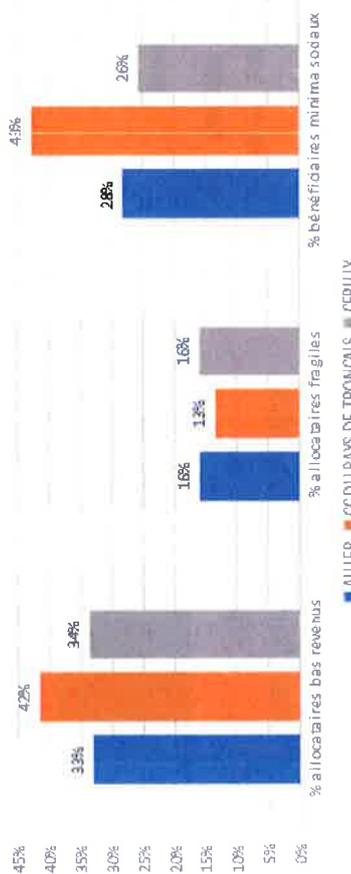
Source : Caf 2020

Sur CC Pays de Tronçais, les allocataires Caf sont majoritairement des personnes seules.

Les familles allocataires Caf sont principalement des couples avec 2 enfants (profils identiques à celui du département).

La CC compte plus d'allocataires à bas revenus et bénéficiaires de minima sociaux que l'Allier: Dont AAH 28% sur la CC contre 13% sur l'Allier (présence du CH d'Ainay le Château)

Données allocataires - précarité



Le seuil des bas revenus est égal à 60% de la médiane. La médiane est la valeur en dessous de laquelle il y a 50% des personnes. En 2020, le seuil des bas revenus était de 1105 euros.

Rappel : Le seuil de bas revenus est établi à partir d'un concept de niveau de vie avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi).

L'écart inter-déciles mesure l'écart entre le haut et le bas de la distribution des revenus (1er et 9ème déciles) ; c'est une des mesures de l'inégalité des revenus d'un territoire.

Les bénéficiaires de minima sociaux regroupent les allocataires percevant le RSA et/ou l'Ash.



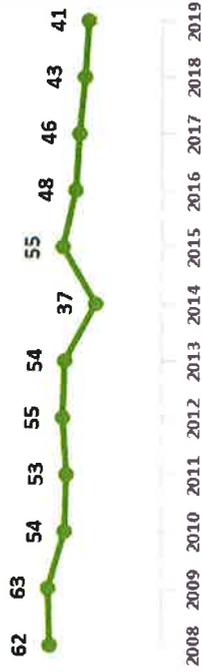
LA DÉMOGRAPHIE : LES NAISSANCES

Nombre de Naissances et d'enfants de moins de 3 ans	ALLIER	CC DU PAYS DE TRONCAIS
Nb naissances*	2 777	41
Nb enfants d'allocataires - de 3 ans	7 439	111
Nb enfants moins de 3 ans*	8 897	144
Taux de couverture 2019*	61,3%	51,9%

* Source : INSEE 2019 (naissances) et INSEE 2017

* Source : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CGMSA, MENESR-Depp, Acoess) 2019

Evolution du nombre de naissances entre 2008 et 2019



Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2019

La CC Pays de Tronçais comptabilise une quarantaine de naissances par an. (41 en 2019).
144 enfants de moins de 3 ans en 2019 contre 129 en 2020.



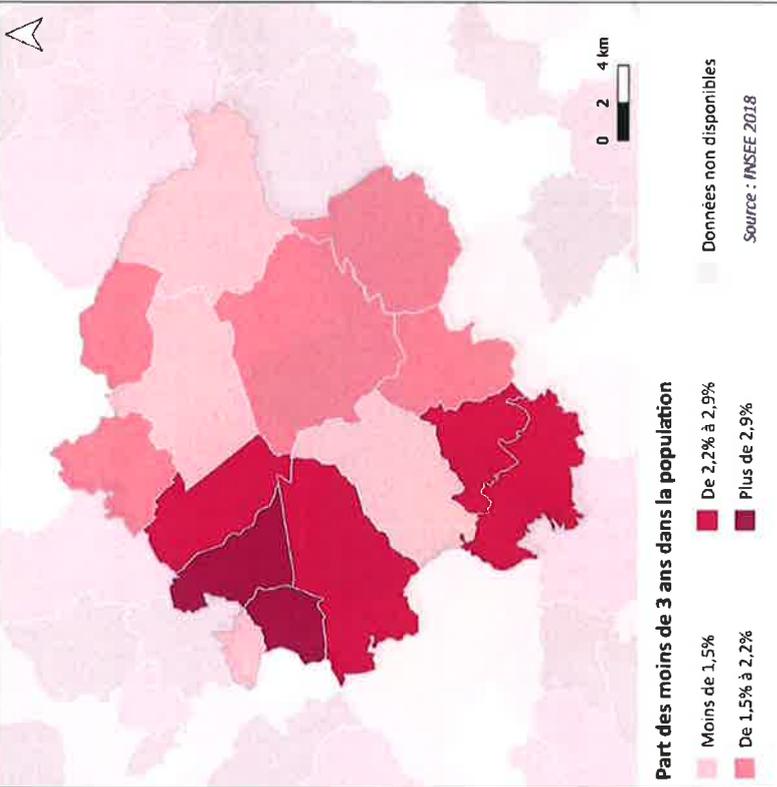
2- LA PETITE ENFANCE



ACCUEIL PETITE ENFANCE

LES MOINS DE 3 ANS

ACCUEIL PETITE ENFANCE



Part des moins de 3 ans au sein de la population

	2008	2013	2018
CC du Pays de Tronçais	2,3%	2,3%	2,1%
Cérilly	2,0%	2,1%	2,0%
Allier	2,8%	2,9%	2,5%
Auv.-Rhône-Alpes	3,5%	3,7%	3,3%
France métropolitaine	3,5%	3,6%	3,3%

Source : INSEE 2008-2018

Nombre d'allocataires Caf+Msa de moins de 3 ans

NIVEAU GEOGRAPHIQUE	NOM NIVEAU GEOGRAPHIQUE	MSA CAF NB ENFANTS 0 A 2 ANS
03	ALLIER	7907
240300558	CC DU PAYS DE TRONCAIS	129
03003	AINAY LE CHATEAU	16
03037	BRAIZE	10
03041	LE BRETHON	-
03048	CERILLY	15
03087	COULEUVRE	11
03127	HERISSON	9
03130	ISLE ET BARDAIS	-
03143	LETELON	-
03168	MEAULNE VITRAY	20
03221	SAINET BONNET TRONCAIS	16
03222	SAINET CAPRAIS	-
03282	THENEUILLE	-
03293	URCAY	7
03296	VALIGNY	-
03313	LE VILHAIN	6

Source : Caf et MSA 2020

La CC Pays de Tronçais compte 129 enfants Caf et Msa de moins de 3 ans en 2020, soit 2 % de la population.
Ils sont le plus nombreux sur les communes de Meaulne, Vitray, Ainay, St Bonnet et Cérilly.

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

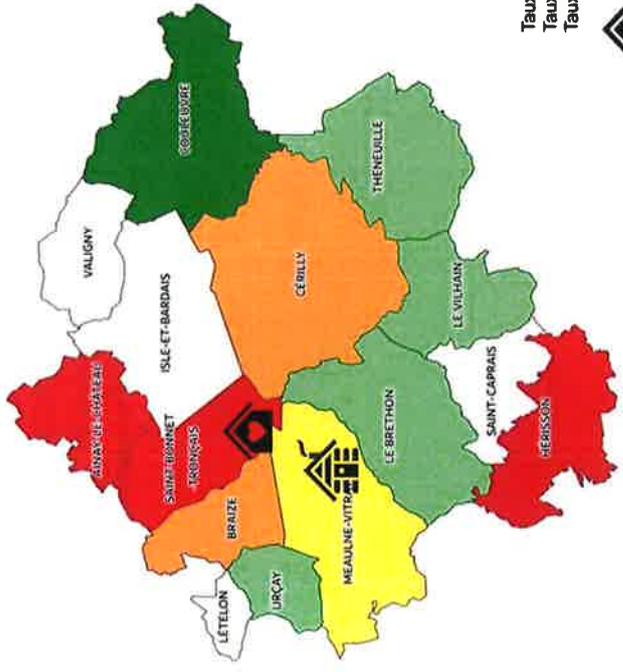
ID : 003-240300558-20230307-D202337-DE



ACCUEIL PETITE ENFANCE

LES STRUCTURES DU TERRITOIRE ET LE TAUX DE COUVERTURE

Taux de couverture de l'accueil de l'enfant de moins de 3 ans



Taux de couverture national : 59,8%
 Taux de couverture Allier : 61,3%
 Taux de couverture EPCI : 51,9%

Micro-crèche Pétronille
 10 places
 MAM

Source : ONAPE (Chef. Drees, Insee, CCMSA, MEMESR-Depp, Acoas) 2019

Le taux de couverture correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" (assmat, salarié à domicile, accueil en Eaje et école maternelle) pour 100 enfants de moins de 3 ans.

AINAY LE CHATEAU	24.14
BRAIZE	52.44
LE BRETHON	88
CERILLY	52.73
COULEUVRE	118.89
HERISSON	32.26
ISLE ET BARDAIS	0
LETELON	0
MEAULNE VITRAY	60.35
ST BONNET TRONCAIS	30.63
ST CAPRAIS	0
THENEUILLE	97.75
URCAY	64.31
VALIGNY	0
LE VILHAIN	89.45

Le taux de couverture de la ComCom est inférieur au taux du département avec 3 communes en forte tension Ainay le Château, St Bonnet et Hérisson .



ACCUEIL PETITE ENFANCE

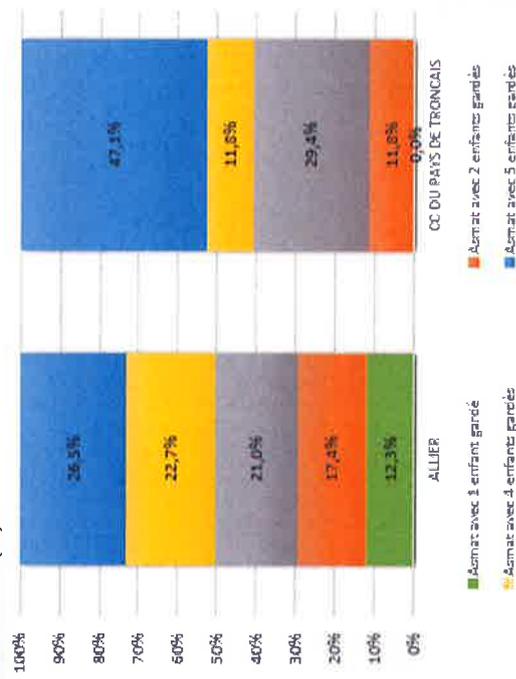
LA GARDE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Garde individuelle

	ALLIER	CC DU PAYS DE TRONCAIS	CERILLY
Nb total d'enfants gardés par un assistant maternel*	4 532	83	8
Nombre d'enfants de 0 - 2 ans gardés par Asmat	2 657	39	4
Nombre d'enfants de 0 - 2 ans gardés par Asmat au domicile de l'enfant	51	1	0
Nombre d'assistants maternels*	1 275	17	3
Nombre d'asmat pour 100 enfants	14,3%	11,8%	11,5%
Part des asmat de 55 ans et plus*	32,2%	23,5%	66,7%

* Source : Acoess 2020

Nombre d'enfants gardés par un(e) assistant(e) maternel(le)



1 Structure Collective :

La Micro-crèche Pétronille de 10 Places en PAJE

Baisse du nombre d'assistants maternels 17 en 2020 (28 en 2017) et 23,5% ont 55 ou plus. Presque 50% des Ass Mat ont 5 enfants. 1 seule structure collective pour tout le territoire

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 003-240300558-20230307-D202337-DE

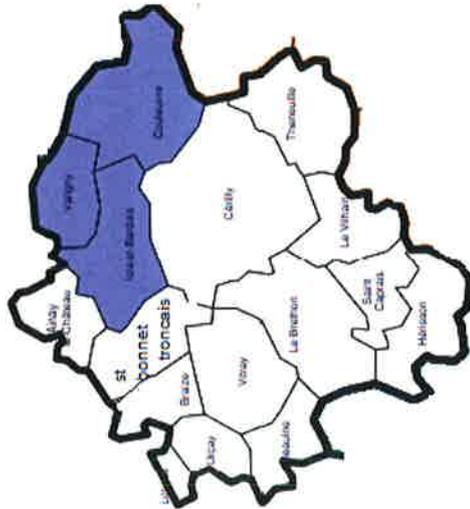




LES RELAIS PETITE ENFANCE

- 1 Relais Petite Enfance Ram Stram Gram sur 3 communes (Valigny, Isle et Bardais et Coulevre) géré par le Centre social de Lurcy Lévis,

- 1 Relais Petite Enfance jusqu'en juin 2019 avec le RAM les bottes de 7 lieux (géré par le CS Pays de Tronçais Val de Cher)



	nb enfants < 3 ans	nb am actives
AINAY LE CHATEAU (03003)	20	3
BRAIZE (03037)	5	1
LE BRETHON (03041)	5	1
CERILLY (03048)	23	4
COULEVRE (03087)	8	1
HERISSON (03127)	7	1
ISLE ET BARDAIS (03130)	ns	0
LETELON (03143)	ns	1
MEALNE VITRAY (03168)	12	5
SAINTE BONNET TRONCAIS (03221)	11	0
SAINTE CAPRAIS (03222)	ns	1
THENEUILLE (03282)	ns	2
URCAY (03293)	7	0
VALIGNY (03296)	8	0
LE VILHAIN (03313)	ns	1

Rappel des Missions RPE :

Ils constituent sur le territoire le service de référence de l'accueil du jeune enfant à la fois pour les parents et les professionnels.

Les enjeux des RPE :

- Amélioration de la qualité de l'accueil et des pratiques professionnelles de l'accueil individuel
- Accompagnement des familles et mise en relation entre parents et assistants maternels
- Promotion de l'offre d'accueil individuel et du métier d'assistant maternel



LES ENJEUX ET AXES DE TRAVAIL

Enjeux du territoire validés en délibération :

- Développement des places d'accueil
- Rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant
- Adaptation aux besoins des parents et des enfants
- Amélioration de la qualité de l'accueil

Pistes d'actions

Relais Petite Enfance

- 1- Couverture de l'ensemble du territoire par un RPE pour informer les familles et accompagner les Assistants Maternels
- 2- Service harmonisé sur tout le Territoire

Accompagnement Caf :

- 12 500€ / ETP
- Bonus de 3 000€ sur les missions renforcées

1 RPE mais deux publics :

Les familles :

- Les informer sur l'offre d'accueil existante sur le territoire
- Faciliter la mise en relation avec les assistants maternels
- Les accompagner dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

Les professionnels :

- Les informer sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel
- Les assister dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur le site monenfant.fr
- Proposer des temps d'échange et organiser des ateliers d'éveil
- Accompagner le parcours de formation des professionnels
- Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et promouvoir le métier d'assistant maternel



LES ENJEUX ET AXES DE TRAVAIL

Pistes d'actions

Structures Petite Enfance
3- Passage de la Crèche Pétronille en PSU (meilleure accessibilité des familles)
4-Création d'une nouvelle structure collective



La Prestation de Service Unique (Psu) : Financement socle à l'heure, lié à l'activité, la Psu est versée aux gestionnaires d'Eaje accueillant des enfants de moins de 6 ans qui s'engage à calculer les participations familiales selon un barème établi par la Cnaf. Ce barème est proportionnel aux ressources des familles et varie selon le nombre d'enfants à charge : plus les revenus de la famille sont faibles, plus le coût pour les parents est bas et plus la subvention est importante.

Leviers CAF mobilisables :

- Accompagnement Caf avec un passage en PSU dès 2022 :
- 3 600€ par place soit 36 000€ en déduction du reste à charge
- 3 600€ pour toute nouvelle place (si augmentation du nombre de place)

Pour la création d'une nouvelle structure :

- Accompagnement pour l'investissement 22 500€ par place
- 3 600€ pour toute nouvelle place



3- L'ENFANCE ET LA JEUNESSE



ENFANCE JEUNESSE



ENFANCE JEUNESSE

LES DONNÉES

Répartition des enfants de 0 à 19 ans Caf 2020

	ALLIER	CCDU PAYS DE TRONCAIS
Enfant de 0 - 4 ans révolus	15 314	258
Enfant de 5 - 9 ans révolus	17 545	351
Enfant de 10 - 14 ans révolus	18 692	322
Enfant de 15 - 19 ans révolus	18 252	302

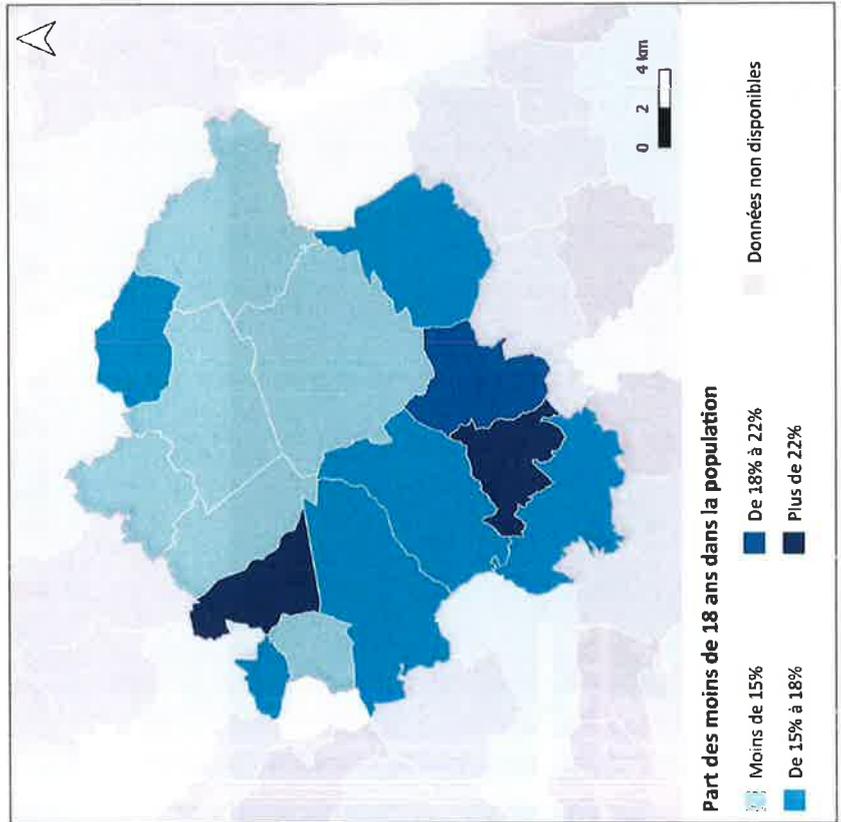
Evolution de 3-17 ans de 2008 à 2018

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
3-5 ans	185	171	180	-3%
6-10 ans	372	321	332	-11%
11-14 ans	282	288	264	-7%
15-17 ans	198	198	211	+7%

Nombre d'enfants selon les tranches d'âges du CEJ

Tranche d'âges enfants	Nombre d'enfants
Enfants 0 A 2 ans	111
Enfants 03 A 5 ans	122
Enfants 06 A 11 ans	312
Enfants 12 A 15 ans	184
Enfants 16 A 19 ans	129
Enfants 20 A 24 ans	14
Total	872

Source : INSEE 2008-2018



Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 003-240300558-20230307-D202337-DE



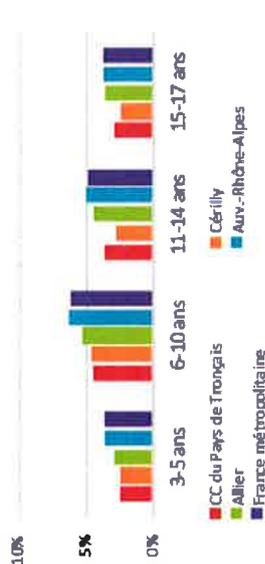
La CC Pays de Tronçais comptait 987 enfants de 3 à 17 ans dont 776 de 3 à 14 ans en 2018 (potentiel ALSH) avec des communes ayant une part de moins 18 ans > à 20%



Répartition des enfants par groupe d'âge Insee 2017



Part des 3-17 ans au sein de la population



Source : INSEE 2018

La répartition des enfants par groupe d'âge sur la Comcom est similaire à celle du département



LES STRUCTURES DU TERRITOIRE

Offre scolaire : (compétence école) :

8 écoles maternelles (Ainay-le Château, Cérilly, Couleuvre (SIRP Vaigny), Hérisson (SIRP Louroux Hodement –Venat), Le Vilhain, Meaulne –Vitray, St Bonnet de Tronçais

8 écoles élémentaires (Ainay-le-Château, Braize (RPI avec St Bonnet), Cérilly, Couleuvre, Le Brethon, Meaulne –Vitray, St Bonnet de Tronçais (RPI avec Braize) et Vaigny

1 Collège François Péron (114 élèves)

Offre périscolaire :

1 Accueil de Loisirs communautaire Anim'Tronçais le mercredi avec le **label plan mercredi**

9 garderies périscolaires et pauses méridiennes non déclarées (Ainay, Braize, Cérilly, Couleuvre à vérifier, Hérisson, Le Brethon, Meaulne-Vitray, St Bonnet de Tronçais et Vaigny à vérifier

Offre extrascolaire :

1 Accueil de Loisirs extra scolaires Anim'Tronçais à St Bonnet de Tronçais. (max 50 enfants)

Le centre social de Val de Cher Pays de Tronçais qui a des actions ados sur Vallon

Potentiel de 434
enfants de 3 à 11
ans sur le
Territoire



ENFANCE JEUNESSE

LES ENJEUX ET AXES DE TRAVAIL

Enjeux du territoire validés en délibération :

- Optimisation de l'accueil de Loisirs

Pistes d'actions

Accueil périscolaire	
5- Structurer l'accueil périscolaire en lien avec le PEDT et le Plan mercredi Communautaire	

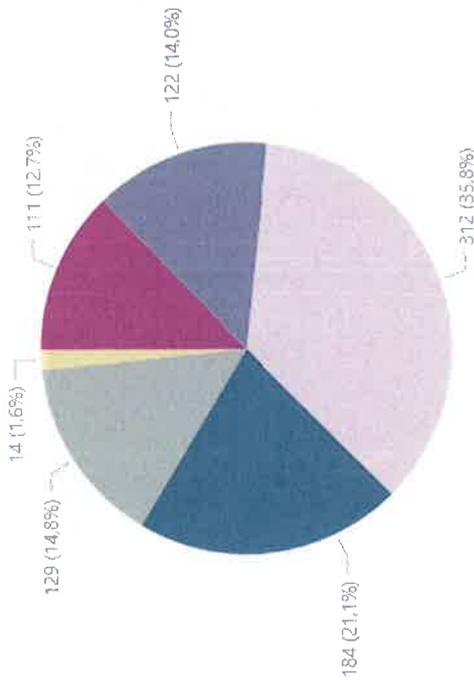
Accueil extrascolaire	
6- Augmenter la fréquentation 7- Améliorer l'accessibilité	



ENFANCE JEUNESSE

FOCUS SUR LES JEUNES DE 15 À 24 ans

Répartition des enfants selon les tranches d'âges du CEJ



Tranche d'âges enfants

- Enfants 0 A 2 ans
- Enfants 03 A 5 ans
- Enfants 06 A 11 ans
- Enfants 12 A 15 ans
- Enfants 16 A 19 ans
- Enfants 20 A 24 ans

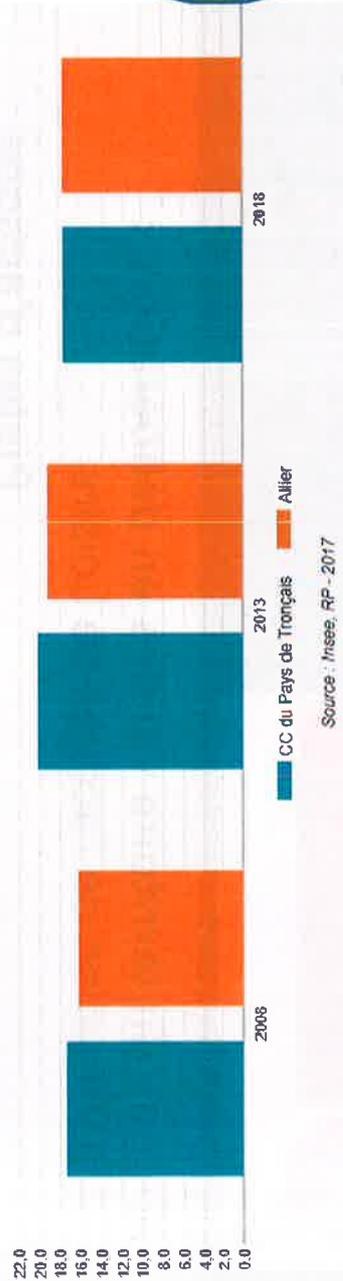
Evolution des 18-29 ans

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
18-24 ans	320	270	263	-18%
25-29 ans	287	268	232	-19%

Source : INSEE 2008-2018

Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

Jeunes en difficultés
représentent 17 % des
jeunes.
Potentiel de 313
enfants de 12 à 19 ans
sur le Territoire



ENFANCE JEUNESSE

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Enjeux du territoire validés en délibération

- Optimisation de l'accueil de Loisirs
- Développement du soutien à la parentalité

Pistes d'actions

JEUNESSE 14-25 ans

- 8- Mise en place d'Actions spécifiques pour le public Ados
- 9- Développement des Promeneurs du Net
- 10- Mise en place d'une PS jeunes avec un animateur dédié aux jeunes

La PS Jeunes : Elle a pour objectif de développer et faire évoluer l'offre d'accompagnement et d'activités proposée aux jeunes pendant leur temps libre. Le principe repose sur le financement d'animateurs qualifiés accompagnant les jeunes dans l'émergence et la réalisation de leurs initiatives.

Accompagnement Caf :

- Mise en Place d'un Prestation de Service Jeunes (50%) dans la limite de 20 605 € par ETP
- Accompagnement des jeunes via des Projets jeunes



4- L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE



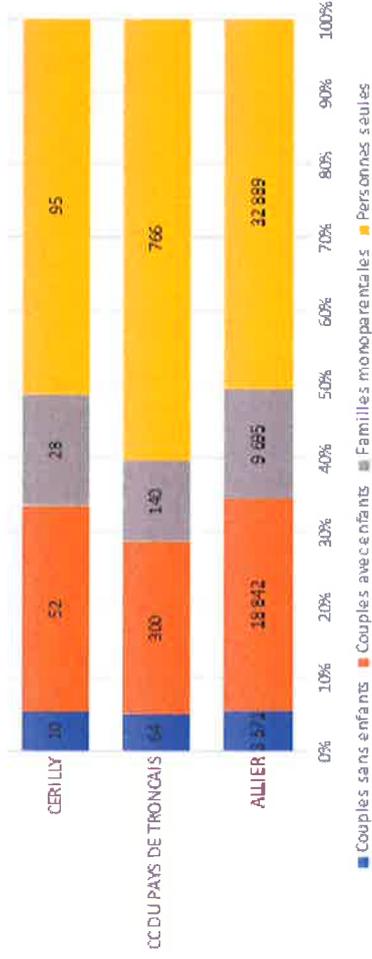
ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE



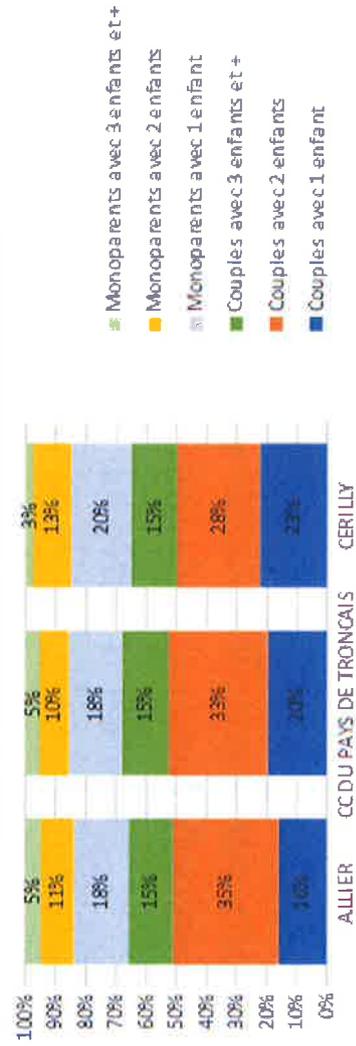
L'accompagnement à la parentalité

-Une référente famille au sein du Centre social de Lurcy Lévis.

Composition des familles allocataires



Nombre d'enfants par type de familles allocataires



410 Familles allocataires
sur le territoire de la
Communauté de Communes
dont 140 familles
monoparentales.....



ENFANCE JEUNESSE

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Enjeux du territoire validés en délibération :
- Développement du soutien à la parentalité

Pistes d'actions

ENFANCE - JEUNESSE

11- Création d'un CLAS
(Primaire / Collège)

12- Développement d'actions
de parentalité sur l'ensemble
du territoire

Le CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est un dispositif qui s'adresse aux enfants scolarisés du CP au lycée. Les actions conduites dans le cadre du Clas ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école. Elles sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire en petit groupe (8 à 12 enfants maximum) et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants. Chaque groupe d'enfants est encadré par 2 intervenants professionnels et/ou bénévoles. Les parents sont associés aux actions du clas.

Accompagnement Caf :

- Accompagnement à la mise en place d'un CLAS_
- Accompagnement des projets Parentalité avec le Réseau Parents 03

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 003-240300558-20230307-D202337-DE

S²LO



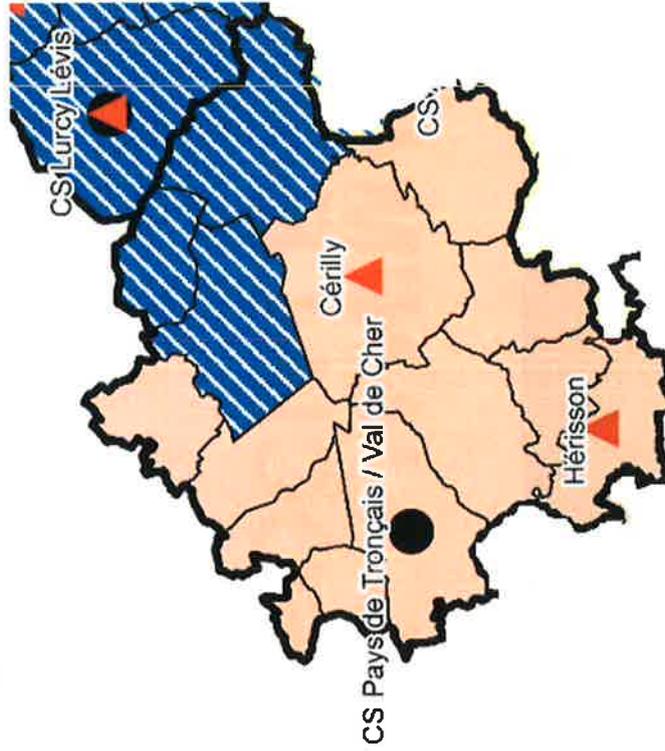
5- L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



1 centre social Pays de Tronçais Val de Cher

qui couvre toutes les communes de l'EPCI sauf Vaigny, Couleuvre et Isle et Bardais

1 centre social Luryc Lévis pour les 3 communes Vaigny, Couleuvre et Isle et Bardais

- 2 associations labellisées Espace de Vie Sociale :

- Polymorphe à Cérilly et
- Le Hérisson Social Club à Hérisson

- 1 Projet de Tiers-lieu sur la commune de Cérilly en cours

Type de structure
● Centre social
▲ Espace de vie sociale



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Enjeux du territoire validés en délibération :

- Développement et pérennisation des centres sociaux et des espaces de vie sociale

Pistes d'actions

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

13 – Quelle coordination entre ces structures/

Quelle volonté politique ?

Accompagnement Caf :

- Via des Fonds Propres



6-ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE



ACCES AUX DROITS
INCLUSION NUMERIQUE



ACCES AUX DROITS
INCLUSION NUMERIQUE

L'ACCES AUX DROITS ET L'INCLUSION NUMERIQUE

1 Maison France Service à
Cérilly

1 association d'informatique en
lien avec IA MSD
Actions du Centre Social en lien
avec le numérique



SITUATIONS DE FRAGILITES

	ALLIER	CC DU PAYS DE TRONCAIS
Taux allocataires affiliés avec adresse électronique	84,0%	71,8%
Tx de télédéclaration Logement	68,0%	51,0%
Tx de télédéclaration Paje	80,6%	65,2%
Tx de télédéclaration Rsa	54,1%	55,4%
Tx de télédéclaration Ppa	87,8%	95,2%

567 allocataires sous le
seuil de bas revenus
sur 1 273 allocataires
(44%)
15% de bénéficiaires
de RSA

	ALLIER	CCDU PAYS DE TRONCAIS	CERILLY
Nb all sous le seuil de bas revenus	22 717	567	64
Nb allocataires fragiles	9 319	150	25
Nb allocataires Rsa	9 939	203	33
Nb allocataires Aah	8 223	359	21



ACCES AUX DROITS
INCLUSION NUMERIQUE

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Enjeux du territoire validés en délibération :

- Coordination des acteurs en lien avec Maison France Service

Pistes d'actions

ACCES AUX DROITS

14- Meilleure interconnaissance
des acteurs qui favorisent l'accès
aux droits

ANNEXE 2 | LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET / OU LA CAF

PETITE ENFANCE			
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT			
Territoire d'implantation	Gestionnaire	Adresse	Capacité
Saint Bonnet de Tronçais	Association Pétronille	Pétronille 2 rue de l'Étang 03 360 St Bonnet de Tronçais	10 places

MAM			
Territoire d'implantation	Gestionnaire	Adresse	Capacité
Meaulne	Association	Les oursours d'EMA 10 Place de la Mairie 03360 Meaulne Vitray	11 places

ENFANCE			
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT			
Territoire d'implantation	Gestionnaire	Adresse	Fonctionnement
Saint Bonnet de Tronçais	Communauté de Communes Pays de Tronçais	AL Extra-scolaire Accueil de loisirs Anim'Tronçais La Ferme de l'Étang 03 360 St Bonnet de Tronçais	Vacances scolaires Mercredi

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 003-240300558-20230307-D202337-DE



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE		
CENTRES SOCIAUX		
Territoire d'implantation	Gestionnaire	Adresse
Meaulne	CS Pays de Tronçais Val de Cher	7 chemin de Dagouret 03360 Meaulne
EVS		
Cérilly	Polymorphe Corp.	Le Rutin 03350 Cérilly
Hérisson	Hérisson Social Club	3 rue Gambetta 03190 Hérisson

ACCES AUX DROITS		
Maison France Services		
Territoire d'implantation	Gestionnaire	Adresse
Cérilly	La Poste	8 rue du Général Emile MAIRAL 03350 Cérilly

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le



ID : 003-240300558-20230307-D202337-DE

ANNEXE 3 | PLAN D' ACTIONS



Fiche Action



ACCUEIL PETITE ENFANCE

Axes et enjeux : Petite Enfance

- Développement des places d'accueil chez les assistants maternels
- Rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant
- Adaptation aux besoins des parents et des enfants
- Amélioration de la qualité de l'accueil

Action N°1

Couverture de l'ensemble du territoire par un RPE
Service harmonisé sur tout le territoire

Pilote(s)	Acteurs/Partenaires associés à la mise en œuvre
Caf de l'Allier Communauté de communes Pays de Tronçais	PMI - puéricultrice de secteur Mme CS Lurcy Lévis CS Pays de Tronçais Val de Cher

Objectifs

Rappel Axes de la délibération du 27 janvier 2022 :

- - Adaptation aux besoins des parents et des enfants
- - Amélioration de la qualité de l'accueil

Objectifs du RPE :

- Promouvoir le métier et informer les professionnels sur le métier et leurs démarches
- Informer les familles sur les modes de garde et répondre à leurs besoins notamment en horaires atypiques (demande forte sur le territoire)
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur
- Organiser des ateliers d'éveil pour favoriser la socialisation des enfants
- Améliorer la qualité de l'accueil et des pratiques professionnelles de l'accueil individuel
- Revoir le maillage des activités d'éveil et des permanences administratives pour permettre d'assurer une couverture pertinente du territoire.

Objectifs cités par les participants aux ateliers :

- Rompre l'isolement des Ass mat
- Répondre aux besoins des familles et des assistants maternels
- Lieu d'accueil pour la socialisation des enfants avant l'entrée à l'école
- Attractivité du territoire
- Proximité du service

RPE = un maillon dans l'accompagnement des enfants // parentalité

[Tapez ici]

Modalités de mise en œuvre – Plan d'action

Mise en place sur la Communauté de communes du Pays de Tronçais d'un RPE fonctionnant sur 0,5 ETP ayant les missions suivantes :

- Mise en place d'actions visant à pallier l'isolement social et professionnel que peuvent subir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier
- Promotion du métier d'assistante maternelle
- Mise en relation avec parents / assistantes maternelles
- Mise en place, dans le cadre d'un mode d'intervention itinérant, de temps d'activités ludiques, éducatives et de socialisation pour les enfants
- Informations aux assistantes maternelles et aux parents employeurs sur leurs statuts respectifs et les aspects réglementaires de leur relation contractuelle. Conseil et accompagnement dans les démarches administratives
- Prévention des situations conflictuelles
- Instruction de la base de données sur le site de la Caisse d'Allocations familiales monenfant.fr
- Mise en place d'actions de formation et de professionnalisation à l'intention des assistantes maternelles
- Saisie des données et réalisation des rapports d'activité du RPE
- Participation aux activités et aux travaux du réseau des animateurs RPE de l'Allier

Simulations des financements avec propositions d'acteurs :

Option 1 – Reprise du service en direct par la communauté de communes sauf (Valigny Isle et Bardais et Couleuvre dont la gestion du service est confiée au CS de Lurcy Lévis)

Option 2 – reprise du service par le centre social Pays de Tronçais Val de Cher

Option 3 - Délégation du service à un opérateur / structure du territoire ? Qui ? Appel d'offre

	Option 1 Prise de compétence par la Communauté de Communes	Option 2 Délégation de la gestion du service au centre social Pays de Tronçais Val de Cher	Option 3 Délégation du service à un nouvel opérateur
Avantages	Gestion directe	- Reprise du service rapide - Animatrice qualifiée - Lieu d'animation adapté - Le RPE est un maillon dans le projet social ce qui permet la mise en place d'actions transversales de parentalité	
Coût du service	En comparant les gestions municipales et les gestions associatives du département, le coût est un peu plus élevé en gestion directe.	Total des charges : (Moyenne des 4 RPE fonctionnant à 0,5 ETP avec une gestion associative) 27 000 €	
Inconvénients			
	Recrutement sur 0,5 ETP Pas de lieu d'animation donc investissement		Trouver le bon opérateur. Recrutement à prévoir. Remise en place du service moins réactive Investissement à prévoir pour le lieu d'animation

[Tapez ici]

CONCLUSION :

La mise en place du service RPE est indispensable sur le territoire du Pays de Tronçais. Le centre social de Meaulne avec son animatrice qualifiée est l'opérateur clé pour la mise en place rapide du service.

L'itinérance est nécessaire pour renouer avec l'ensemble des assistants maternels, des familles et des enfants du territoire

Coût maximum pour la communauté de communes sans l'aide de la MSA : 6 000 €

Il est proposé au conseil communautaire de valider le démarrage du service au 01 mars 2023 avec une gestion centre social avec le lieu d'animation fixe à Meaulne et des permanences administratives et des séances d'éveil itinérantes à Cérilly, Saint Bonnet/Ainay et Hérisson.

Pour Saint Bonnet, les locaux de l'accueil de loisirs communautaire peuvent être utilisés en matinée. Des actions peuvent être travaillées en partenariat avec la micro-crèche.

Un local devra être identifié à Cérilly ainsi qu'à Hérisson.

Un véhicule peut faire l'objet d'une subvention pour permettre le transfert du matériel dans les différents lieux d'activité dans de bonnes conditions.

Un planning d'activités devra être proposé par le centre social pour avoir une permanence dans ces différents lieux une fois tous les 15 jours et une permanence fixe à Meaulne par semaine.

Un comité de pilotage réunissant les élus, la Caf, le Centre social, la Msa, la Pmi sera organisé avant le démarrage de l'action pour fixer les attendus et en fin d'année 2023 pour évaluer l'action et valider le renouvellement du fonctionnement jusqu'au 31/12/2026.

Fiche Action



ACCUEIL PETITE ENFANCE

Axes et enjeux :

Petite Enfance

- Développement des places d'accueil chez les assistants maternels
- Rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant
- Adaptation aux besoins des parents et des enfants
- Amélioration de la qualité de l'accueil

Action N°2 :

Passage de la Crèche Pétronille en PSU

Pilote(s)	Acteurs/Partenaires associés à la mise en œuvre
Communauté de communes Caf de l'Allier	Micro crèche Pétronille
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> • Permettre à l'ensemble des familles du territoire d'avoir le choix entre un mode de garde collectif et individuel • Permettre l'accès équitable d'un service de micro crèche à l'ensemble des familles qui en font la demande (la tarification PSU permet une tarification en fonction des revenus et de la composition familiale) • Rendre le territoire attractif pour l'installation de jeunes ménages • Optimiser le fonctionnement de la structure existante 	
Modalités de mise en œuvre – Plan d'action	
<p>1/ Financement de 16 800 € par an à la micro crèche Pétronille pour permettre l'accès de tous les enfants à la structure. Fonctionnement de la structure du lundi au vendredi de 7h à 19h</p> <p>Dans le cadre de la CTG et de la mise en place du plan rebond, il est important de saisir l'opportunité du passage en PSU avec des financements bonifiés : 3 600 € par place.</p> <p>La CTG ne nécessite pas la prise de compétence micro crèche par la communauté de communes.</p> <p>L'engagement d'une subvention d'équilibre de 2 100 € pour 8 berceaux permet à la micro crèche Pétronille de percevoir le financement du bonus territoire soit 16 800 € par an.</p> <p>Sachant que le fonctionnement de la micro-crèche est optimisé 8 berceaux correspond à l'utilisation de la structure par une vingtaine d'enfants différents par an.</p> <p>La maison de retraite et le CHS d'Ainay pourrait également ouvrir droit à un contrat réservataire employeur.</p> <p>2/ Etude pour l'implantation d'une deuxième micro crèche sur le territoire</p>	

[Tapez ici]

micro crèche Pétronille

OUVERTURE 7H – 19H DU LUNDI AU VENDREDI

	ACHATS	10 000,00		Participations des familles	30 517,50
	SERVICES EXTERIEURS	2 500,00			
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	4 000,00			
	CHARGES DE PERSONNEL	150 000,00			
	AMORTISSEMENT	3 000,00			
				Prestation de service unique	82 870,73
				Bonus mbdté	
				Bous handicap	
				Bonus territoire CTG	28 800,00
				Fonds public et territoire	
				Chs + la chesnye	10 500,00
				Reste à charge	16 811,77
				emplois aidés	
	TOTAL CHARGES	169 500,00		TOTAL RECETTES	169 500,00
	Taux de fréquentation =		80,90%		
	nombre d'heures/enfants facturées =		20 345		
	prix de revient horaire =		8,33		
	participation des familles & PS CNAF / h =		5,56		
	prix plafond PSU collectif 2022 =		8,42		

Fiche Action



ENFANCE JEUNESSE



ACCOMPAGNEMENT A
LA PARENTALITE

Axes et enjeux :

Enfance-Jeunesse-Parentalité

- Optimisation de l'accueil de Loisirs
- Développement du soutien à la parentalité

Action N°3 :	
Offre de qualité sur les temps périscolaires	
Pilote(s)	Acteurs/Partenaires associés à la mise en œuvre
Caf Communauté de communes Accueil de loisirs	Directrice de l'accueil de loisirs SDEJ
Objectifs	
Améliorer le fonctionnement des accueils de loisirs périscolaire en lien avec le PEDT et le plan mercredi communautaire	
Modalités de mise en œuvre – Plan d'action	
<p>Mise en place d'une étude sur l'ensemble de l'offre périscolaire disponible sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants fréquentant la structure - Nombre d'heures réalisées par an - Nombre d'animateurs présents et leurs qualifications - Tarification mise en place <p>L'ensemble des heures réalisées peuvent ouvrir droit à une prestation de service de 0.55 € + 0.15 € par heure dans le cadre de la CTG soit 0.7 € par heure et par enfant.</p> <p>La déclaration des accueils déchargerait la communauté de communes de toute responsabilité dans le cas d'un accident survenu lors d'un des accueils.</p>	

Fiche Action



ENFANCE JEUNESSE

ACCOMPAGNEMENT A
LA PARENTALITE

Axes et enjeux :

Enfance-Jeunesse-Parentalité

- Optimisation de l'accueil de Loisirs --> Offre Spécifique Ados
 Développement du soutien à la parentalité

Action N° 4: Développement de l'offre ADOS 12 –17 ans	
Pilote(s) Caf Communauté de Communes / Maire de Cérilly Le Syndicat intercommunal d'équipement scolaire et sportif (SIESS) collège François Perron	Acteurs/Partenaires associés à la mise en œuvre Accueil de loisirs Le tiers-lieu de Cérilly (le Mazier-Polymorphe Mairie de Cérilly) Directrice de l'accueil de loisirs SDEJ Collège et Assemblée de jeunes sur Cérilly MSA Auvergne
Objectifs	
<p>Proposer une offre jeunesse adaptée aux attentes et besoins des jeunes de 12 à 17 ans du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux loisirs et découverte culturelle.... • Création d'un poste d'animateur dédié aux animations et actions jeunesse du territoire • Création d'un groupe thématique • Accompagnement à la scolarité des collégiens et des primaires avec le développement d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (Clas) Cf Fiche N°5 	
Modalités de mise en œuvre – Plan d'action	
Recrutement d'un animateur dédié à la jeunesse	
<p>L'animateur aura comme missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions jeunesse (pendant les pauses méridiennes au collège, le mercredi, le vendredi soir, pendant les vacances...) - Travailler le lien avec le collège, le tiers-lieu avec un espace jeunesse et la coordination avec l'ALSH -Faire évoluer l'offre dans le sens de la prise d'initiative des jeunes -Développer un partenariat local jeunesse et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat -Mobiliser les jeunes <p>A définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -volume d'ETP -qui l'embauche 	

[Tapez ici]

- quelles missions

Financements mobilisables :

Financement du poste d'animateur par la Caf via une année de préfiguration (10 000 € /an/ poste) puis la deuxième année via le financement en prestation de Service Jeunes (20 600 €/an max et 50 % du coût du poste : salaire, déplacements et formation)

La MSA peut financer 10% de l'aide de la Caf.

Exigence Caf pour les financements : une formation min de niveau 4 pour l'animateur



Fiche Action



Axes et enjeux :

Enfance-Jeunesse-Parentalité

- Optimisation de l'accueil de Loisirs
 Développement du soutien à la parentalité

Action N°5 :	
Mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	
Pilote(s)	Acteurs/Partenaires associés à la mise en œuvre
Communauté de Communes	Collèges Ecoles Primaires CAF Education Nationale
Objectifs	
Création d'un CLAS	
Modalités de mise en œuvre – Plan d'action	
<p>Définir le public du CLAS à destination de qui : Collégiens ? Primaires ? Sur quelles communes ? Combien de collectifs ?</p> <p>Rappel : le Clas doit remplir l'ensemble des conditions cumulatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'adresser à un public d'enfants et/ou de jeunes et leurs parents • De la gratuité ou très modique participation financière demandée aux familles • S'inscrire dans une dynamique collective : Un collectif d'enfants est constitué de 8 à 12 enfants qui se réunit autour d'un même projet durant toute l'année scolaire dans un même lieu, accessible aux parents. (Collectif minimum de 5 enfants en zone rurale) • S'inscrire dans une régularité de mise en œuvre : Chaque collectif d'enfants bénéficie de deux séances hebdomadaires d'une heure trente par séance sur une période de 27 semaines de fonctionnement annuel. (Une séance hebdomadaire de 2H en milieu rural est possible) • Répondre à des critères d'encadrement qui garantissent une qualité d'intervention : Chaque collectif d'enfants est encadré et animé par 2 animateurs professionnels ou/ou bénévoles. (Un animateur pour un collectif inférieur à 8 enfants en milieu Rural) • Répondre à des critères d'animation, d'accompagnement et de coordination des acteurs qui garantissent une qualité d'intervention pour les enfants et leurs familles. 	

[Tapez ici]

•Le projets Clas doit couvrir de manière cumulative les quatre axes suivants :

- 1.Intervention auprès des enfants et des jeunes**
- 2.Intervention auprès et avec les parents**
- 3.Concertation et coordination avec l'école**
- 4.Concertation et coordination avec les différents acteurs du territoire**

Financement mobilisable pour la création d'un Clas collège et/ou Primaire

Caf : Prestation de service de 32,5% x dépenses de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond

MSA : demande de subvention

Fiche Action



Axes et enjeux :

Enfance-Jeunesse-Parentalité

- Optimisation de l'accueil de Loisirs
- Développement du soutien à la parentalité

Action N° 6 :	
Création d'un réseau enfance jeunesse et parentalité	
Mise en place de réunion thématiques et d'actions collectives sur le territoire	
Pilote(s)	Acteurs/Partenaires associés à la mise en œuvre
Communauté de communes	Centres sociaux (Pays de Tronçais Val de Cher et Lurcy Lévis) MSD de Cérilly Collège François Perron EVS (Hérisson Social Club et Polymorphe) Mission locale Association des parents d'élèves
Objectifs	
1- Interconnaissance des acteurs 2- Création de projets communs 3- Meilleure lisibilité des actions et coordination des acteurs Sujets à travailler : <u>Jeunesse</u> - accompagnement des jeunes adultes vers l'autonomie, jeunes déscolarisés hors emploi ou formation, - mal-être des jeunes, illettrisme, troubles psychologiques ... - mobilité (même si ce sujet est valable pour tous les publics) - offre culturelle et éducation artistique <u>Parentalité</u> Actions de soutien à la parentalité à mettre en place Actions de prévention autour des écrans : dangers et utilisation des écrans en fonction des âges, l'alimentation et équilibre alimentaire.	
Modalités de mise en œuvre – Plan d'action	
Réunion à organiser et animer avec l'ensemble des acteurs de la jeunesse et de la parentalité Accompagnement financier et technique que la CAF via le réseau Parent 03 (réseau en partenariat avec le CD, la MSA et la CAF)	

Fiche Action



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



ACCÈS AUX DROITS
INCLUSION NUMÉRIQUE

Axes et enjeux :

Animation de la vie sociale - Accès aux droits et Inclusion Numérique

- Développement et pérennisation des centres sociaux et des espaces de vie sociale
- Coordination des acteurs en lien avec Maison France Service

Action N°7 :	
Création d'un réseau des acteurs de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique	
Pilote(s)	Acteurs/Partenaires associés à la mise en œuvre
Communauté de Communes	Maison France Service La Poste MSD Cérilly Secrétaires de mairie des communes Mickaël Cloux CD Centre social Pays de Tronçais Val de Cher EVS Polymorphe Hérisson Social Club Tiers lieu Cérilly
Objectifs	
Interconnaissance des acteurs de l'accès aux droits et à l'inclusion numérique et de l'animation de la vie sociale Actions communes à mettre en place sur les thématiques de l'accès aux droits et l'inclusion numérique	
Modalités de mise en œuvre – Plan d'action	
Réunion avec l'ensemble des acteurs -Identification des besoins et attentes des partenaires sur le sujet -création d'un document collectif pour les nouveaux arrivants (guide avec des informations sur l'accès aux droits, associations, culture, ...) -utilisation et promotion des outils de communication (IntraMuros) -lien avec les actions et le label PASIP Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité	

ANNEXE 4 | MODALITÉS DE PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

La gouvernance de cette convention est assurée conjointement par la Caf de l'Allier et la Communauté de communes Pays de Tronçais



Le comité de pilotage se réunit une fois par an afin d'assurer la coordination globale et fixer les orientations annuelles du plan d'actions.

Le Comité technique se réunit autant que de besoin pour suivre le déploiement des actions décidées

Les groupes de travail thématiques mis en place lors de l'élaboration du diagnostic partagé seront chargés de la réalisation des actions. Ils se réunissent en fonction des besoins et de l'avancée des actions.

ANNEXE 5 | ÉVALUATION

L'évaluation est un outil au service de la démarche de progrès qui s'inscrit dans le souci constant de l'amélioration continue des actions proposées aux familles. C'est un outil de clarification et de valorisation des actions auprès des partenaires.

	Critères	Questions d'évaluation	Résultats attendus
Évaluation des résultats de la démarche	Qualité	Y-a-t-il plus de participation des habitants ? Est-ce adapté au territoire ? (Tarification, géographie...)	Niveau de participation Information Concertation Co-construction Nombre de projets co-portés par les jeunes ou les familles
		Accessibilité ? Diversité et représentativité des publics ? Publics vulnérables ?	Turn over - pyramide des âges Nombre de familles reçues accompagnées impliquées dans les projets ou modes d'accueil
	Visibilité	Fluidité et cohérence des modalités d'intervention des partenaires et de la Caf ? Meilleure cohérence des actions ? Vision différente du territoire et une connaissance partagée du territoire ?	Coordination des dispositifs pour les partenaires Identification de la carte des offres pour les publics Nombre de projets co-portés sur le territoire
	Adaptabilité	Contribution à l'élaboration des politiques plus efficaces ?	Financier Fréquentation, optimisation des moyens Nombre de projets et de rencontres
		Création ou optimisation d'une dynamique locale ?	
	Adéquation	Développement et / ou adaptation de l'offre de services en direction de la population ?	Nombre de places, permanences ou modification de l'offre

L'objectif de l'évaluation est aussi de mettre en lumière la plus-value de la Convention Territoriale Globale comme nouvel outil stratégique des politiques en direction des familles.

	Critères	Questions d'évaluation	Résultats attendus
Évaluation du cadre contractuel de la démarche CTG	Pilotage	Outils de pilotage mis en œuvre ?	Rencontre annuelle du comité de pilotage Réunions du comité technique
	Communication	Identification des partenaires ? Meilleure lisibilité des ressources du territoire	

Chaque fiche action intégrera selon la nature des objectifs déployés ces différents items, questionnements et indicateurs.

ANNEXE 6 | DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 1 du 27 janvier 2022 où le conseil communautaire a décidé :

- D'approuver la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale entre la Communauté de Communes du Pays de Tronçais et la CAF de l'Allier
- D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération

Délibération N°2 du 13 décembre 2022 où le conseil communautaire a décidé :

- D'émettre un avis favorable pour une participation maximale de 6 000 € en 2023 dans le cadre du RPE assuré par le centre social du Pays de Tronçais — Val de Cher.
- De prévoir à un prochain conseil communautaire la présentation d'une convention de partenariat entre la communauté de communes du Pays de Tronçais, la CAF et le Centre Social du Pays de Tronçais —Val de Cher relative au RPE.
- D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.